

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 29/05/2026	Délibération N° 31- 2026	Séance du 05 Juin 2026
Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt Six le Cinq Juin à 18h30	
Présents : 10	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire.	
Absents : 0		
Représentés : 1		
Pour : 11	Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M, CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, ROCCO C.	
Contre : 0	Absent excusé : MOREAU H procuration à ROCCO C.	
Abstention : 0	Secrétaire de séance : FONZES O.	

Objet : Tarif de stationnement Parking Brunan - Professionnels activités eaux vives

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

La commune de SAINT GUILHEM LE DESERT reçoit durant la saison estivale de nombreux pratiquants d'activités d'eaux vives. Les gorges de l'Hérault plus particulièrement entre le village de Saint-Guilhem-le-Désert et le Pont du Diable, est un haut lieu de la pratique du canoë, canyoning et autres activités nautiques. Plusieurs professionnels sont présents sur le site.

Afin de canaliser les véhicules, en supplément des navettes mises en place au départ de la commune de Saint-Jean-de-Fos, M. le Maire propose de mettre le parking de Brunan à disposition moyennant la somme de 300 € à l'année, par véhicule avec la possibilité de notifier deux immatriculations sur les autorisations de stationnement. *maxi 2 véhic / société*

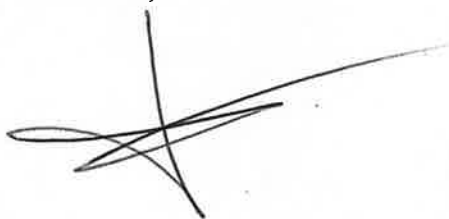
Les agents assermentés de la commune sont habilités à contrôler le stationnement. Ils veilleront donc au respect de cette réglementation.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accepte de créer un forfait stationnement pour les professionnels d'activités d'eaux vives moyennant 300 € par véhicule sur la période précédemment citée.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,




Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le